

PROCES-VERBAL
Séance du 9 septembre 2025 à 20h

En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 8

Date de Convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2025

PRESENTS : Pascal BERT, Fabrice BERTRAM, Nicolas CHAVANY, Pierrick CHRISTOPHE, Jean FROMENT, Amélie ROCHARD, Marine SUBRIN

ABSENTS : /

ABSENTS EXCUSÉS : Xavier BRUNEL

POUVOIRS : Xavier BRUNEL donne pouvoir à Amélie ROCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean FROMENT

Approbation du Compte-rendu de la séance précédente : unanimité des présents et votants.

APPROBATION NOUVELLE CONVENTION PREVOYANCE AVEC CDG42 :

POUR RAPPEL :

- Initiée par l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 puis par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) a introduit l'obligation de participation financière des employeurs publics au 1^{er} janvier 2025 pour la couverture prévoyance.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette participation est mise en place depuis 2020, et que la convention avec la MNT prend fin au 31 décembre 2025.
- Après cette date, la couverture prévoyance s'arrête automatiquement.
- Le CDG42 a lancé un nouvel appel d'offre en 2024, et a retenu la société RELYENS, laquelle est la plus compétitive et garantit une couverture renforcée, mais à un coût plus élevé pour les agents.

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès de GROUPAMA, qui au final ne s'avère guère plus avantageux que RELYENS :

- Le taux proposé par GROUPAMA est de 2.13% contre 2.24% par RELYENS : peu d'écart,
- Si nous décidons de signer avec GROUPAMA, il faut suivre toute une procédure stricte et longue avec des délibérations à prendre à chaque étape, tandis que le contrat avec RELYENS est tout prêt par le CDG42.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la convention prévoyance avec le CDG42, qui a retenu la société RELYENS, et a déterminé la participation financière de la Commune selon les revenus des agents répartis en 3 tranches :

De 0€ à 12000.00€	9.00€
De 12001.00€ à 18000.00€	14.00€
18001.00€ et plus	24.00€

VALIDATION RPQS 2024 :

Monsieur le Maire a présenté le rapport sur le prix et qualité du service de l'eau pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, a validé le RPQS 2024.

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 1^{ER} JANVIER 2026 :

Révision des tarifs d'assainissement collectif :

Les tarifs relatifs à la part fixe s'élevant à 65€/an et la part variable s'élevant à 0.66€/m3 modifiées le 20 septembre 2023, une éventuelle révision des tarifs serait envisageable.

Concernant la participation au raccordement à l'assainissement collectif, celle-ci s'élève à 1600€ modifiée le 20 septembre 2023.

Après échange sur le sujet, le Conseil Municipal à l'unanimité, a décidé d'une révision des tarifs d'assainissement :

- La part fixe reste à 65€ pour l'année..... (dernière modification 20 septembre 2023).
- La part variable passe de 0.66€/m3 à 0.75€/m3... (dernière modification 20 septembre 2023).
- Le raccordement à l'assainissement collectif reste à 1600€ (dernière modification 20 septembre 2023).

MODIFICATION VOIRIE 2025 :

Modifications à apporter pour le programme voirie et à transmettre au Département pour la demande de subvention.

Initialement prévu pour demande de subvention 2025 :

- Chemin du Creux
- Route de Thély
- Chemin des Planets

Pour rappel, Budget max 41 000 € TTC

Travaux commandés pour 2025 :

- Chemin des Planets : 27 480.00 €TTC
- Impasse Montissut : 3 171.84 €TTC
- Chemin de Lachat : 3 363.00 €TTC
- Reprofilage : 5 940.00 €TTC

Total : 39 954.84 €TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les modifications de voirie et le montant présentés.

PROGRAMME VOIRIE 2026 :

Sujet reporté au prochain conseil.

POINT TRAVAUX 2025 :

- Auberge : l'installation de la nouvelle chaudière est en cours.
Pour le reste (portes d'entrée, Garde-corps, Mur toiture), les travaux sont lancés avec une réalisation prochainement.
- Ecole (Renaturation cour, Porte d'entrée) : les travaux sont prévus pendant les vacances scolaires de la Toussaint.
- Tennis : le Conseil Municipal a décidé de facturer aux usagers un forfait de 10€ par année glissante, et par conséquent décide de l'intégrer dans la régie de recettes pour l'enregistrer ; l'entretien anti-mousse se fera 3 fois par an
- City Stade : la demande de subvention est toujours en attente de retour.
- Algéco : Les travaux de remise en état sont en cours. Le nettoyage complet, par une société extérieure, est prévu après les travaux.

INFORMATION SUR DECISIONS DU MAIRE PRISES DE JUIN A SEPTEMBRE :

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal des décisions prises pour ajuster les comptes du budget en fonction de l'évolution des devis actualisés depuis le vote de celui-ci.

4 décisions du Maire ont été prises :

- N°1 pour palier au changement de la chaudière de l'auberge non prévu ;
- N°2 : pour rectifier une écriture au nom de l'URSSAF datant de 2022 ;
- N°3 : pour ajuster les lignes de dépenses en fonction des devis d'Investissement actualisés ;
- N°4 : pour augmenter la ligne des intérêts d'emprunts du fait que le crédit court terme n'est pas encore remboursé en intégralité, ainsi qu'un ajustement pour les travaux d'école et de l'auberge
- du fait que le taux de TVA n'était pas correct sur les devis de Profession menuisier.

MISE A DISPOSITION BARNUMS ET VERRES PLASTIQUES AUX ASSOCIATIONS :

La Commune vient d'acquérir un nouveau barnum et l'achat de 1000 gobelets plastique à l'effigie de la Commune.

Une convention de mise à disposition de ce matériel aux associations devra être signée avec les modalités d'utilisation suivantes :

- Les barnums devront être utilisés sur un terrain communal ;
- L'ancien barnum vert sera mis à disposition de tous les administrés ;
- La responsabilité civile de l'utilisateur sera mise en cause en cas de dégradation du matériel ;
- Les gobelets seront mis à disposition gratuitement, mais seront facturés 1€ par verre manquant à l'issue de la manifestation.

BULLETIN DE FIN D'ANNEE :

Afin de préparer le bulletin de fin d'année, différents sujets ont été traités et seront transmis à la population, tout en faisant attention à respecter les directives transmises par la Préfecture par rapport aux futures élections municipales :

- Culture et patrimoine : Marine SUBRIN
- Evènements et lien social : Pascal BERT,
- Ecole : Fabrice BERTRAM,
- Bibliothèque : Fabrice BERTRAM,
- Les Loisirs Vendrangeois : Nicolas CHAVANY,
- Team 3M : Fabrice BERTRAM,
- Sou des Ecoles : Marine SUBRIN,
- Club des Jeunes : Marine SUBRIN,
- Classes en 5 : Pascal BERT,
- Les Ovinpiades : Pascal BERT,
- Page histoire, panneau cimetière : Pascal BERT,
- Etat civil : Amélie ROCHARD,
- Informations pratiques, barnums et tennis : ?
- Mots croisés et dernière page : ?

Un retour de l'ensemble des articles est attendu pour le 08/11, et l'envoi à l'impression pour le 08/12.

REPAS DES AINES :

La date du repas n'est pas encore définie, il aura lieu en novembre à l'auberge « Chez Mick ».

Des ballotins de chocolats seront distribués aux personnes ne pouvant pas se déplacer.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire a fait part de différentes demandes sur la disponibilité de logements (maisons ou appartement à louer ou à vendre) et de garages sur la commune.
Merci d'informer la mairie si vous avez des informations dans ce domaine.
- Auberge : Suite au changement de chaudière et d'énergie, Mickaël informe qu'il a du fioul de disponible (environ 500L) et nous demande si nous sommes intéressés pour le racheter pour l'école.
Vu la difficulté d'effectuer le transfert, on lui propose d'essayer de le vendre par ses propres moyens.
- Aménagement du bourg : une présentation a été faite de l'atelier N°3 réalisé la veille. Ce projet sera proposé à la prochaine équipe municipale qui décidera de la suite à donner.
- Fabrice BERTRAM a fait part de sa situation personnelle et son souhait de démissionner de poste d'adjoint mais de rester conseiller.
Nous prenons connaissance des modalités avec la Sous-Préfecture, et la modification des adjoints sera actée lors du prochain conseil municipal
- Tour de table

Fin de séance à 22h50

Liste des délibérations prises lors de la séance :

D20250901	ADHESION PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE PREVOYANCE CDG42
D20250902	RPQS 2024
D20250903	TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 1 ^{ER} JANVIER 2026
D20250904	MODIFICATION VOIRIE COMMUNALE 2025
D20250905	MODIFICATION REGIE DE RECETTES
D20250906	MODALITES UTILISATION TERRAIN DE TENNIS
D20250907	MISE A DISPOSITION BARNUMS ET VERRES PLASTIQUE AUX ASSOCIATIONS

Prochain conseil : le 3 novembre 2025